

Rapport d'Activité et de Développement Durable 2020



- 1979** Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
- 1980** Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
- 1981** Fermeture de la décharge de Signes
- 1985** Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an
- 1989** Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
- 1990** Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
- 1991** Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993** Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
- 1996** Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
- 1998** Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
- 2002** Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
- 2005** Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
- 2013** Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
- 2015** Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
- 2016** Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- 2018** Opération de distribution de poulaillers
- 2019** Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole

2020,

Une année atypique et de transition. Confinement, couvre-feu, fermetures d'établissements divers et variés, 2020 a été une année où faire preuve d'adaptation était indispensable pour nous tous. Grâce aux efforts communs de tous les acteurs du déchet, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et les collectes sélectives ont pu être maintenues à 100 %, évitant ainsi de cumuler problèmes de salubrité et crise sanitaire.

Le SITTOMAT a traité ces tonnages d'OMR grâce à l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon qui a pu conserver sa pleine activité.

Le centre de tri, a été également mobilisé pendant cette année si particulière, nous permettant de traiter les tonnages de papier-carton et de flaconnages plastique collectés.

Enfin, l'ensemble de nos prestataires et éco-organismes ont assuré le traitement des tonnages issus des déchèteries ont pu être sollicités dès leur réouverture.

Bien sûr, nos ambassadeurs du tri n'ont pas pu sensibiliser aux bons gestes pendant une bonne partie de l'année, mais, malgré les difficultés rencontrées, maintenir la qualité de service du traitement et de la valorisation des déchets de notre territoire a été une priorité.

Compte tenu des mesures COVID, le nouvel exécutif a été élu le 29 juillet 2020.

Je serai accompagné, tout au long de ce mandat, par 5 vice-présidents : Monsieur René Jourdan, Monsieur Robert Beneventi, Monsieur Jean Plenat, Monsieur Thierry Albertini, Monsieur Jean-Luc Vitrant, et par les 18 conseillers et conseillères élu(e)s qui composent notre assemblée.

Les priorités de ce nouveau mandat sont, encore et toujours, d'amplifier et de simplifier le geste de tri, de corriger les erreurs de tri, de donner à nos habitants la possibilité de réduire leur production de déchets tout en maîtrisant les coûts.

C'est dans un mandat riche de projets que le Syndicat s'engage avec enthousiasme.

Gilles VINCENT

Président du SITTOMAT

Sommaire

03. LE SITTOMAT

Les missions

12. LE TRANSPORT

13. LA VALORISATION MATIÈRE

28. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

35. LE STOCKAGE DES DÉCHETS

36. SYNTHÈSE

42. LE BILAN FINANCIER

UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

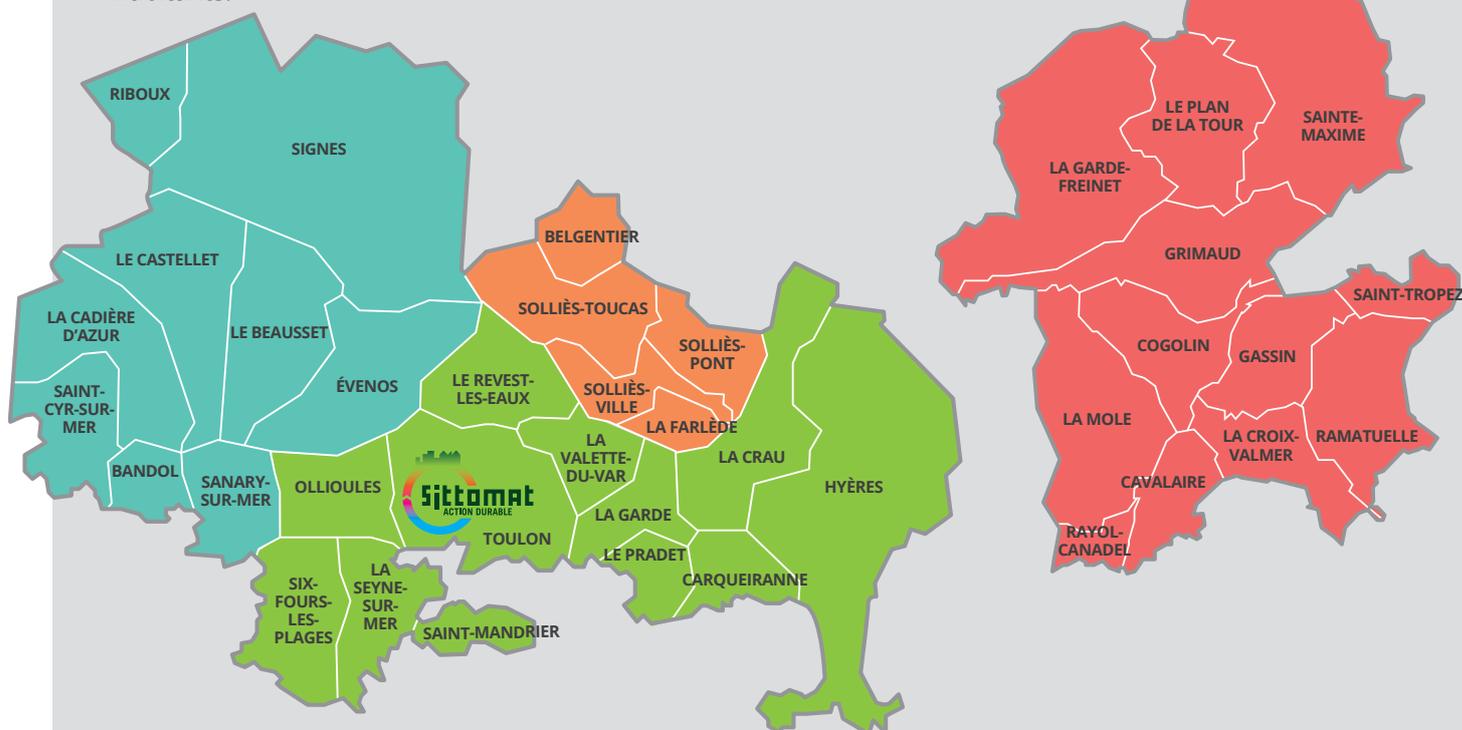
- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, unités de compostage ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ

Son territoire s'étend sur 1 235 km² et compte

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 2 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de 582 000 habitants.



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;
 - Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.
- Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

La Métropole et les Communautés, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri et quai de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des Ordures Ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en porte à porte réalisée par les EPCI
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- Les infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et plateformes de compostage, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Il développe la valorisation matière et/ou organique
- Par convention il collecte et traite les matières issues des Points d'Apport Volontaire
- Les opérations de communication en faveur de la collecte, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.



UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Ces élus sont issus des 4 EPCI membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets.

Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Émilie GUEREL, Jean TEYSSIER

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Yves PALMIERI
- Suppléant : Julien TOULGOAT

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants : Aline CHARLES, Sylvie SIRI

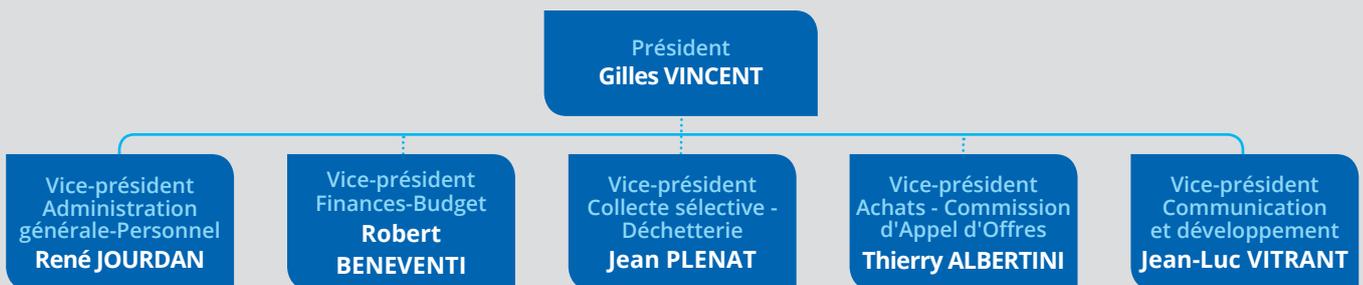
Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

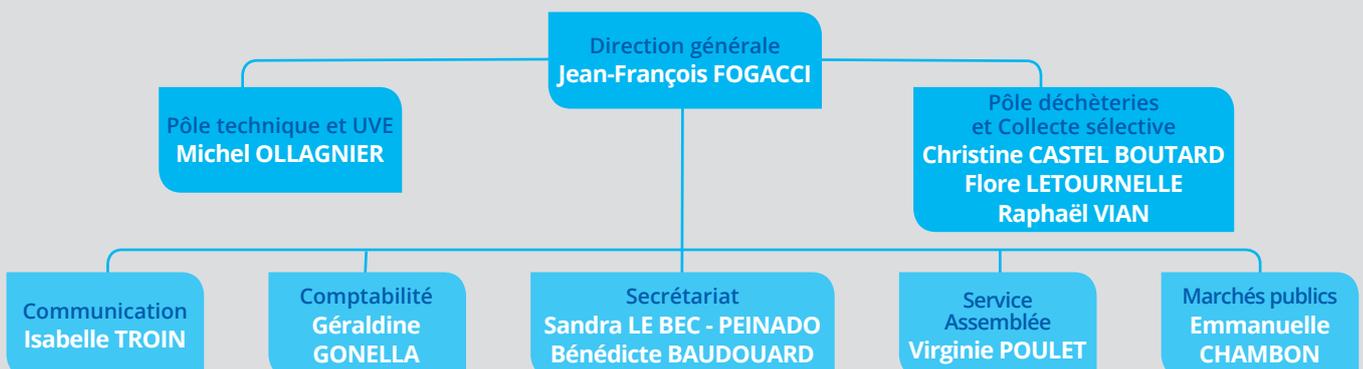
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

Le Bureau

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte un président et cinq vice-présidents :



La structure administrative



LA STRATÉGIE DU SITTMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à l'ensemble des autres déchets ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune autre forme.

Avec la Délégation de Services Publics confiée à ZEPHIRE, seules 504 tonnes sont traitées en ISDND.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Les priorités de ce nouveau mandat sont, encore et toujours, **d'amplifier le geste de tri**, tant au niveau des collectes sélectives que dans les déchèteries.

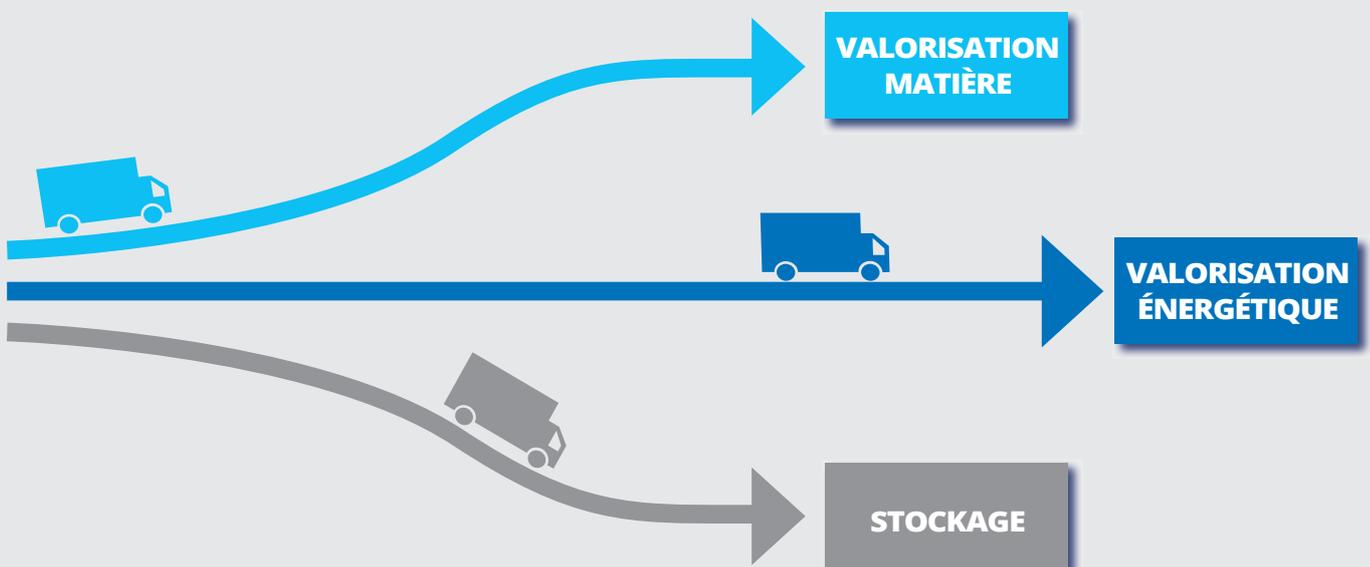
Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques en 2022 va permettre de **simplifier et redynamiser le tri sélectif** en augmentant les quantités triées (tous les emballages seront ainsi triés, y compris les pots, barquettes et films plastiques pour lesquels les habitants se demandent souvent ce qu'ils doivent faire).

Réduire les erreurs de tri des déchèteries encore trop fréquentes alors que les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) ont mis à disposition des équipements permettant de recycler bon nombre d'objets arrivés en fin de vie : équipements électriques et électroniques, ameublement, déchets dangereux,... auxquels de nouvelles filières vont s'ajouter dans les prochains mois (jouets, équipements de sport, déchets du bâtiment,...).

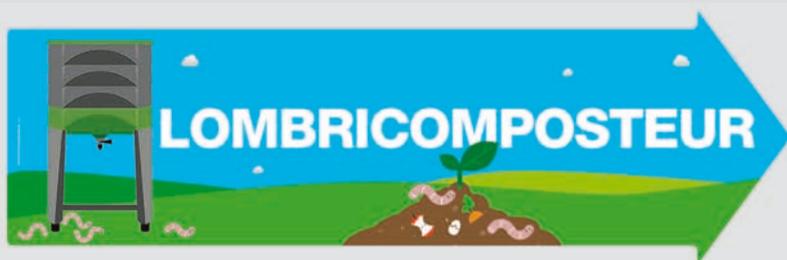
Il nous faut donner à nos habitants **la possibilité de réduire leur production de déchets**, en particulier les biodéchets qui représentent plus d'un tiers de notre poubelle de déchets résiduels. Les actions de mise à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs et poulaillers doivent être poursuivies et amplifiées.

Il convient de **maîtriser les coûts** à la veille de mettre en chantier des équipements structurants nécessaires à l'amélioration des performances de valorisation des déchets. La création d'un centre de tri des déchets recyclables secs est ainsi nécessaire à court terme, de même qu'une réflexion doit rapidement être engagée avec les membres du Syndicat pour définir la stratégie à mettre en place en matière de valorisation des déchets organiques.

Enfin, **notre volonté de réduire de façon significative les quantités de déchets ultimes** pour réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets nous conduira à nous interroger sur la destination de la part des déchets résiduels à haut pouvoir calorifique pour laquelle des synergies doivent néanmoins être trouvées à une échelle qui dépasse le périmètre du Syndicat.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le SITTMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'Aire Toulonnaise de plus de 73 500 composteurs individuels depuis 2004
- La distribution de 135 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'Aire Toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- Distribution de 1 000 lombricomposteurs permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères sur l'Aire Toulonnaise

- Distribution de réglottes du tri des déchets sur l'Aire Toulonnaise (environ 8 000 par an)
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire

Le SITTMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.

Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets :

- Développement du compostage partagé
- Valorisation des biodéchets.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

L'impact du COVID 19

Selon les territoires et selon les prestations, l'impact du Covid a été différent.

Concernant les centres de tri, aucun arrêt n'a été à déplorer. L'activité a été maintenue malgré un climat anxiogène généré par la présence fréquente de déchets à risques infectieux et de masques sur les chaînes de tri.

L'Unité de Valorisation Énergétique a pu fonctionner normalement malgré la pandémie.

Chacun de nos prestataires a mis en place toutes les mesures nécessaires à la protection de leur personnel (gestes barrières, équipements spécifiques, arrêt des visites de site).

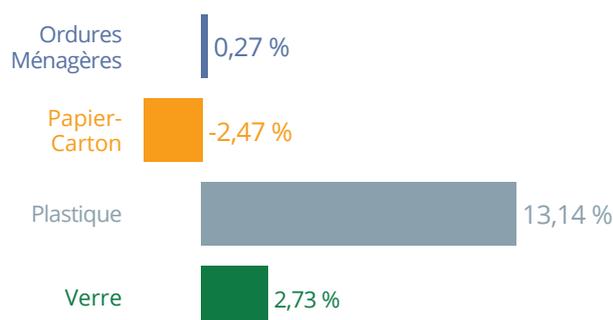
Concernant les tonnages, la spécificité de chaque territoire a été mise en exergue durant cette période.

En effet, sur l'Aire Toulonnaise, les tonnages ont été maintenus voir augmentés, alors que sur la CCGST, les tonnages sont tous à la baisse, certains de façon significative.

Aire Toulonnaise

	2019	2020	% VARIATION
OM	215 299	215 884	0,27 %
P/C	18 837	18 371	-2,47 %
PL	3 037	3 436	13,14 %
VERRE	12 068	12 397	2,73 %

Variation 2020/2019 en pourcentage



Le verre a connu un recul en mars, avril et mai. Sur l'ensemble de l'année, on note néanmoins une progression du collecté. Le papier-carton a connu un net recul en avril et mai.

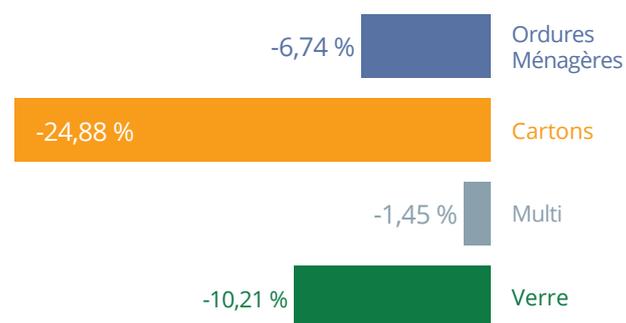
Concernant le papier-carton, les tonnages baissent. Le confinement, la fermeture des commerces non essentiels et le télétravail ont impacté cette matière.

Les bouteilles et flacons connaissent un pic de collecte en août qui cette année a été bien moindre que les années antérieures. Néanmoins, sur l'année le tonnage collecté est supérieur à l'année 2019.

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

	2019	2020	% VARIATION
OM	34 017	31 725	-6,74 %
MULTI	6 886	6 786	-1,45 %
CARTONS	2 018	1 516	-24,88 %
VERRE	5 800	5 208	-10,21 %

Variation 2020/2019 en pourcentage



Les restrictions sanitaires imposées en 2020 ont eu un impact très significatif sur la production de déchets de la CCGST. La chute de l'activité économique a entraîné une baisse voire un effondrement de la production de certains flux de déchets.

La quantité de déchets liés à l'activité économique produits sur le territoire serait d'environ 40 % de la production globale.



Un appel à projet pour augmenter le tri du VERRE

En 2015, un Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) du verre a été réalisé avec le soutien de CITEO sur l'ensemble du territoire de l'Aire Toulonnaise. Avec un objectif de 275 colonnes à implanter, soit 1/400 habitants, ce sont 234 colonnes qui ont finalement été positionnées.

Dès 2016, une augmentation de 3,5 % du tonnage a été constatée. Néanmoins, une caractérisation des Ordures Ménagères réalisée en 2018 a montré qu'il restait en moyenne un peu plus de 6 % de verre dans les Ordures Ménagères résiduelles, soit environ 14 000 tonnes d'emballages en verre.

Le SITTMAT a donc décidé de répondre à l'appel à projet de CITEO pour densifier les dispositifs de collecte du verre sur le territoire du SITTMAT.

Objectifs

- Augmenter le tonnage collecté de verre recyclé.
- Respecter la réglementation : La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025.
- Garder une capacité de traitement des Ordures Ménagères (hors verre) à l'UVE et valoriser ce qui peut l'être à 100 % est un enjeu primordial pour le syndicat.
- Amélioration du service grâce aux sondes installées dans nos points de collecte du verre, permettant une qualité de suivi et un meilleur rendement.

Description du projet

Afin d'améliorer la performance de collecte du verre, le projet sera axé sur deux points : la densification et la communication.

Pour les deux prochaines années, 2020 et 2021, il a donc été prévu d'installer 134 colonnes de tri supplémentaires sur 13 communes.

Un parc de 1 513 colonnes verres serait alors installé sur l'ensemble de l'Aire Toulonnaise.

L'accompagnement de ce déploiement par une campagne de communication en novembre 2020 a permis de relancer le geste de tri du verre sur le territoire.

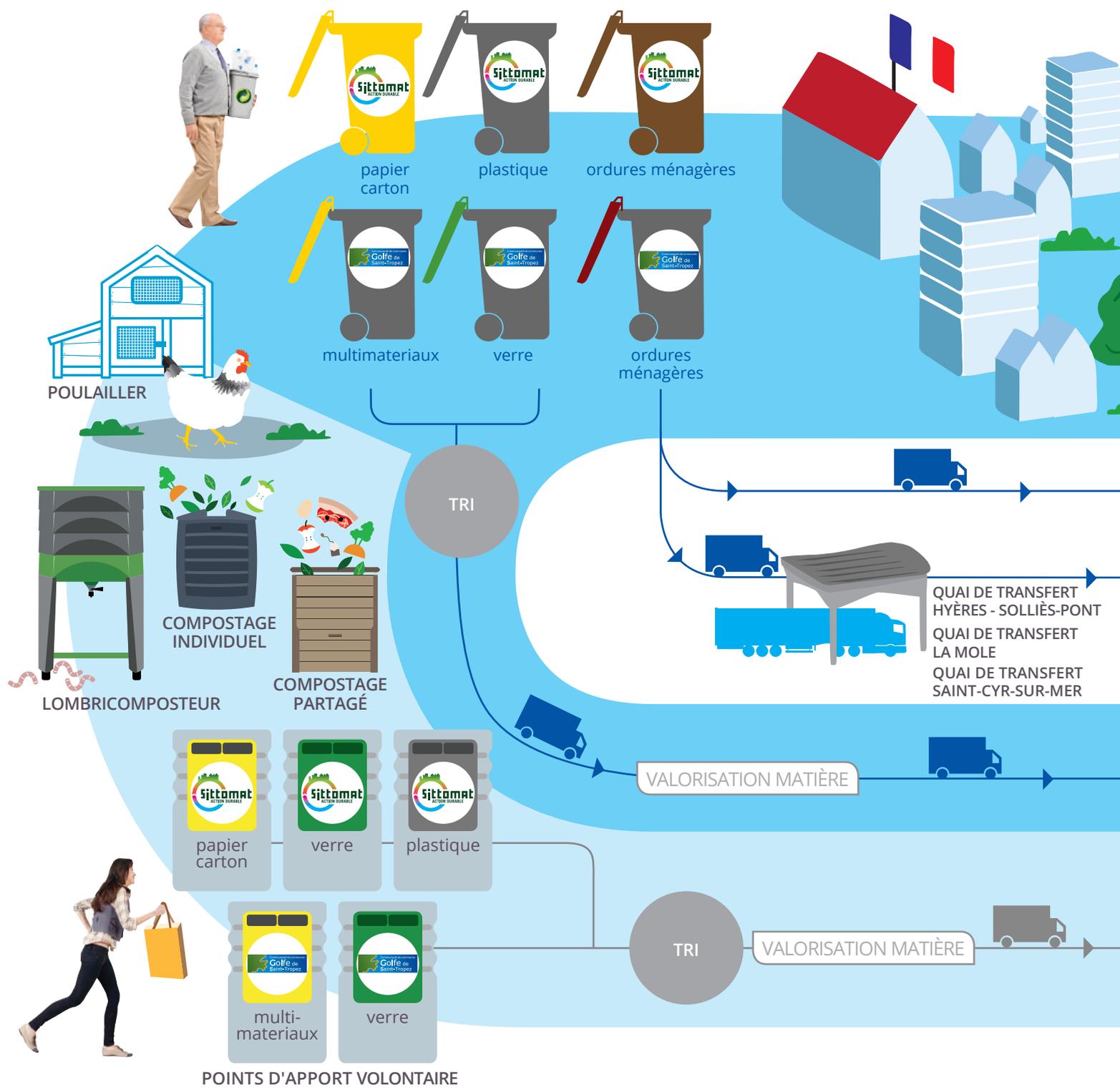
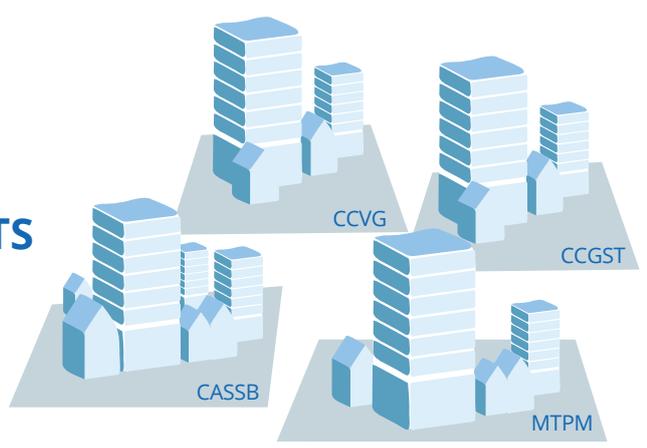
Fin 2020, 96 propositions d'implantation avaient été faites et le positionnement démarrait avec un peu moins d'une dizaine en place.

Le projet devrait s'achever au premier trimestre 2022.



AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte par les Communautés de Communes

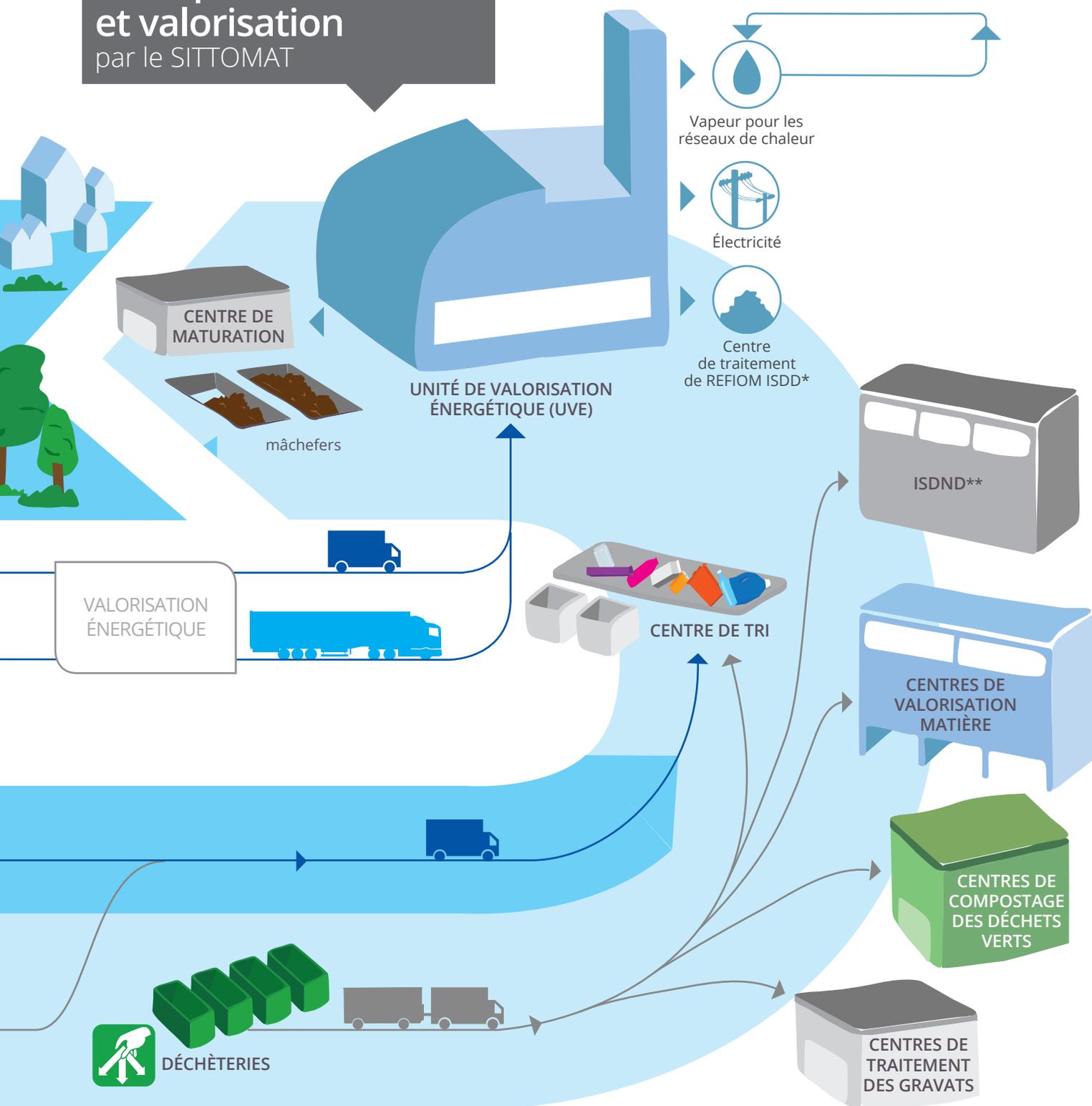


**2 ensembles de logements sociaux
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



**Transport, traitement
et valorisation**
par le SITTOMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITATOMAT dispose de 4 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau.
En 2020, ce quai a réceptionné 32 839 tonnes d'Ordures Ménagères.
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier.
En 2020, ces communes ont déposé 12 011 tonnes de déchets.
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer.
En 2020, 868 tonnes de déchets ont transité par ce site.
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Pizzorno pour toutes les villes de la CCGST.
En 2020, 31 791 tonnes de déchets ont transité par ce site.

En 2020, le Syndicat a donc transporté 77 509 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.



À La Mole, la mise en balles des Ordures Ménagères

INFO +

La mise en balles des déchets ménagers permet de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge. Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE.

LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'Apport Volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 8 419 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITATOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un prétraitement spécifique.

Ainsi le SITATOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.

LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique de 2015 pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.

Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets.

Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

INFO +

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2020

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.

Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets. En 2020, ces actions ont été fortement perturbées, en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins, les ambassadeurs ont pu mener des missions de contrôle de qualité des bacs de tri et de boîtages afin, autant que possible, d'assurer la continuité de leur mission.



LES CAMPAGNES D'INFORMATION MENÉES EN 2020

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- Inciter à la réduction des déchets et au tri des emballages ménagers recyclables ;
- Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- Community management, actualités Facebook, instagram et site internet ;
- Campagne de relations presse ;
- Opérations de communication de proximité.



Campagne de communication "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets" 2020



Campagne de communication "Eco-Été" Juin 2020



Campagne de communication "Compostage" 2020



Campagne de communication "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets" 2020



Campagne de communication "Fin d'année" 2020

INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien : www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementale en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citeo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2020 : 47 770 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectés en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2020, 7 105 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES TEXTILES

EcoTLC, en charge de la REP textile, a changé de nom pour devenir Refashion. L'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques : l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2020, le SITTOMAT a retenu, au terme d'un appel à projets, la société Provence TLC pour implanter en 2021 environ 260 colonnes récupératrices de textiles usagés.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Eco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2020 : 3 410 tonnes de DEEE et 7,93 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2020 : 877 tonnes de DDS ont été récupérées en déchèterie.

Le SITTOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

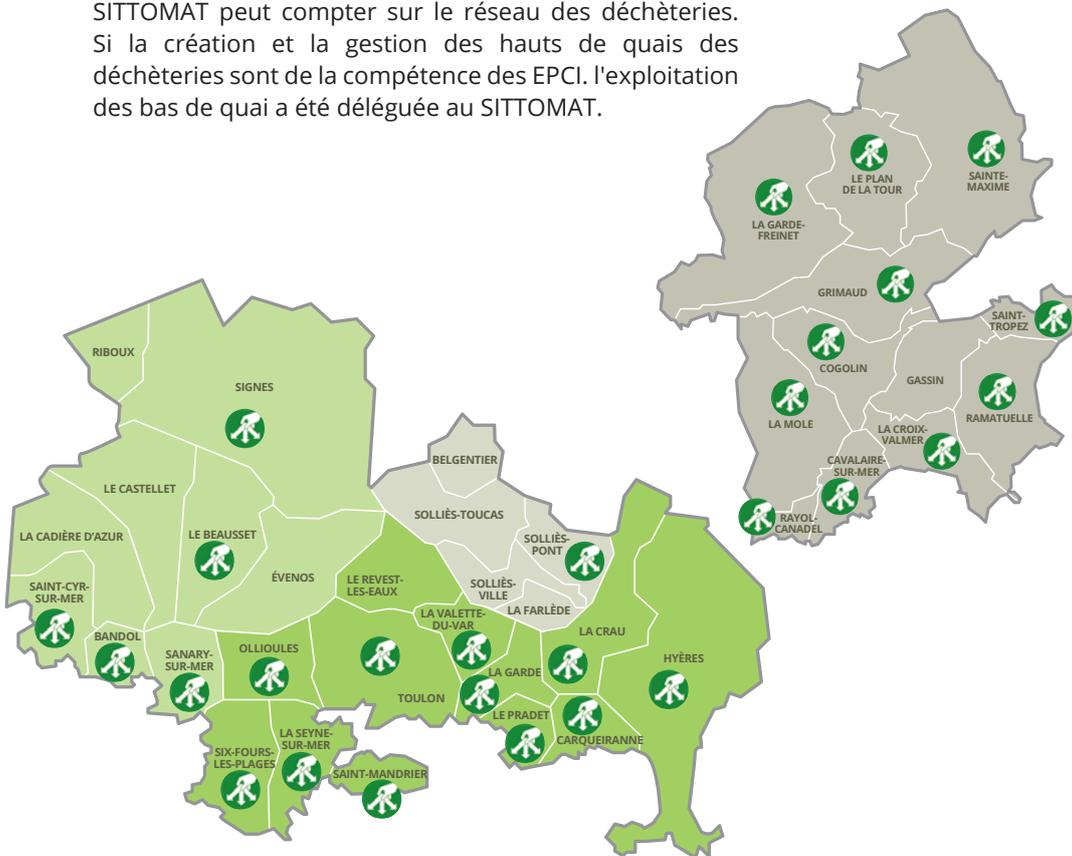
À NOTER

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective - via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'est pas déléguée au Syndicat et est réalisée par les EPCI.



LES DÉCHÈTERIES

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI, l'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.



28 DÉCHÈTERIES

- ➔ Carqueiranne
- ➔ La Crau
- ➔ Hyères
- ➔ La Garde
- ➔ Le Pradet
- ➔ La Seyne-sur-Mer
- ➔ La Valette-du-Var / Le Revest-les-Eaux
- ➔ Ollioules
- ➔ Six-Fours-les-Plages
- ➔ Saint-Mandrier
- ➔ Toulon/Ollioules
- ➔ Bandol
- ➔ Le Beausset
- ➔ Sanary-sur-Mer
- ➔ Saint-Cyr-sur-Mer
- ➔ Signes
- ➔ Solliès-Pont
- ➔ Saint-Tropez
- ➔ Ramatuelle
- ➔ La Croix-Valmer
- ➔ Cavalaire-sur-Mer
- ➔ Le Rayol-Canadel
- ➔ La Mole
- ➔ Cogolin
- ➔ Grimaud
- ➔ Sainte-Maxime
- ➔ Le plan-de-la-Tour
- ➔ La Garde-Freinet

Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Plâtre	1 438,32	1 438,32			1 438,32
Encombrants Mélanges*	30 924,31	17 626,86		13 297,45	30 924,31
Encombrants Bois	5 962,17	5 962,17			5 962,17
Éco-Mobilier	7 165,82	7 165,82			7 165,82
Bois Propre	811,32	811,32			811,32
Déchets verts**	50 781,61	50 781,61			50 781,61
Textile	624,57	624,57			624,57
Verre plat	436,08	436,08			436,08
Ferrailles	4 345,27	4 345,27			4 345,27
Capsules de café (alu.)	25,67	25,67			25,67
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	102 515,14	89 217,68	0,00	13 297,45	102 515,14

* Encombrants en mélange Aire Toulonnaise 57 % valorisés, 43 % en ISDND.

** Les déchets verts de la CCGST sont majoritairement traités à l'écopole de La Mole.

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Gravats	32 969,67	32 969,67			32 969,67
Balayures	4 872,22	4 872,22			4 872,22
Total	37 841,89	37 841,89	0,00	0,00	37 841,89

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
DDS	671,63	671,63	671,63		671,63
Eco DDS	204,45	204,45	201,81	2,64	204,45
Piles	21,62	16,65	4,97		21,62
Lampes	8,03	7,23	0,80		8,03
Bouteilles de gaz	127,72	127,72			127,72
Extincteurs	32,84	32,84			32,84
Radios	1,22	1,22			1,22
DEEE	3 429,89	2 778,21		651,68	3 429,89
Pneumatiques	225,89	56,47	169,42		225,89
Huile mécanique	291,93	291,93			291,93
Huile alimentaire	15,53	15,53			15,53
Total	5 030,74	3 327,79	1 048,63	651,68	5 030,74

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Plâtre	903,06	903,06			903,06
Encombrants Mélanges*	15 103,56	8 609,03		6 494,53	15 103,56
Encombrants Bois	3 685,24	3 685,24			3 685,24
Éco-Mobilier	3 679,86	3 679,86			3 679,86
Bois Propre	203,18	203,18			203,18
Déchets verts	23 499,97	23 499,97			23 499,97
Textile	369,16	369,16			369,16
Verre plat	318,90	318,90			318,90
Ferrailles	2 191,65	2 191,65			2 191,65
Capsules de café (alu.)	18,23	18,23			18,23
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	49 972,81	43 478,28	0,00	6 494,53	49 972,81

* Encombrants en mélange Aire Toulonnaise 57 % valorisés, 43 % en ISDND.

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Gravats	18 526,38	18 526,38			18 526,38
Balayures	2 791,36	2 791,36			2 791,36
Total	21 317,74	21 317,74	0,00	0,00	21 317,74

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
DDS	281,10	281,10			281,10
Eco DDS	134,48	1,73	132,75		134,48
Piles	12,86	9,90	2,96		12,86
Lampes	5,31	4,78	0,53		5,31
Bouteilles de gaz	76,03	76,03			76,03
Extincteurs	12,81	12,81			12,81
Radios	0,22	0,22			0,22
DEEE	1 605,23	1 300,24		304,99	1 605,23
Pneumatiques	152,99	38,25	114,74		25,75
Huile mécanique	186,00	186,00			186,00
Huile alimentaire	5,42	5,42			5,42
Total	2 476,25	1 920,28	250,98	304,99	2 476,25

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Plâtre	361,55	361,55			361,55
Encombrants Mélanges*	5 420,28	3 089,56		2 330,72	5 420,28
Encombrants Bois	564,43	564,43			564,43
Éco-Mobilier	1 134,02	1 134,02			1 134,02
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	7 731,94	7 731,94			7 731,94
Textile	28,27	28,27			28,27
Verre plat	76,36	76,36			76,36
Ferrailles	1 018,73	1 018,73			1 018,73
Capsules de café (alu.)	5,34	5,34			5,34
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	16 340,92	14 010,20	0,00	2 330,72	16 340,92

* Encombrants en mélange Aire Toulonnaise 57 % valorisés, 43 % en ISDND.

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Gravats	6 151,20	6 151,20			6 151,20
Balayures	895,26	895,26			895,26
Total	7 046,46	7 046,46			7 046,46

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
DDS	58,55	58,55			58,55
Eco DDS	48,61	0,63	47,98		48,61
Piles	4,20	3,23	0,97		4,20
Lampes	1,25	1,13	0,13		1,25
Bouteilles de gaz	21,83	21,83			21,83
Extincteurs	6,06	6,06			6,06
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	727,28	589,10		138,18	727,28
Pneumatiques	4,61	1,15	3,45		4,61
Huile mécanique	72,00	72,00			72,00
Huile alimentaire	4,36	4,36			4,36
Total	948,74	758,03	52,53	138,18	948,74

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Plâtre	0,00	0,00			0,00
Encombrants Mélanges*	7 535,72	4 295,36		3 240,36	7 535,72
Encombrants Bois	1 711,75	1 711,75			1 711,75
Éco-Mobilier	2 072,62	2 072,62			2 072,62
Bois Propre	608,14	608,14			608,14
Déchets verts**	19 356,00	19 356,00			19 356,00
Textile	202,00	202,00			202,00
Verre plat	0,00	0,00			0,00
Ferrailles	687,27	687,27			687,27
Capsules de café (alu.)	0,00	0,00			0,00
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	32 173,50	28 933,14	0,00	3 240,36	32 173,50

* Encombrants en mélange 57 % valorisés, 43 % en ISDND.

** Les déchets verts de la CCGST sont traités à l'écopole de La Mole.

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Gravats	5 904,46	5 904,46			5 902,55
Balayures	1 184,10	1 184,10			1 184,10
Total	7 088,56	7 088,56	0,00	0,00	7 086,65

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
DDS	252,77	252,77			252,77
Eco DDS	0,00	0,00	0,00		0,00
Piles	2,82	2,17	0,65		2,82
Lampes	0,88	0,79	0,09		0,88
Bouteilles de gaz	11,12	11,12			11,12
Extincteurs	7,58	7,58			7,58
Radios	1,00	1,00			1,00
DEEE	767,55	621,71		145,83	767,55
Pneumatiques	1,00	0,25	35,27		47,03
Huile mécanique	11,43	11,43			11,43
Huile alimentaire	5,75	5,75			5,75
Total	1 107,92	926,08	36,01	145,83	1 107,92

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Plâtre	173,71	173,71			173,71
Encombrants Mélanges	2 864,75	1 632,91		1 231,84	2 864,75
Encombrants Bois	0,75	0,75			0,75
Éco-Mobilier	279,32	279,32			279,32
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	193,70	193,70			193,70
Textile	25,14	25,14			25,14
Verre plat	40,82	40,82			40,82
Ferrailles	447,62	447,62			447,62
Capsules de café (alu.)	2,10	2,10			2,10
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	4 027,91	2 796,07	0,00	1 231,84	4 027,91

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
Gravats	2 389,54	2 389,54			2 389,54
Balayures	1,50	1,50			1,50
Total	2 391,04	2 391,04			2 391,04

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	ISDND	TOTAL
DDS	79,21	79,21			79,21
Eco DDS	21,36	0,28	21,08		21,36
Piles	1,74	1,34	0,40		1,74
Lampes	0,60	0,54	0,06		0,60
Bouteilles de gaz	18,74	18,74			18,74
Extincteurs	2,59	2,59			2,59
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	329,83	267,16		62,67	329,83
Pneumatiques	21,17	5,32	15,95		21,27
Huile mécanique	22,50	22,50			22,50
Huile alimentaire	0,00	0,00			0,00
Total	497,83	397,66	37,50	62,67	497,83

LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

La CASSB, MTPM et CCVG

► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier-carton).

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flacons en plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré et adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire sont équipés de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

La CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

► La collecte en Porte-à-Porte

Gassin, Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

► La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, Ramatuelle, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.

INFO +

Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous

www.sittomat.fr

TYPE D'EMBALLAGE

PAPIER-CARTON



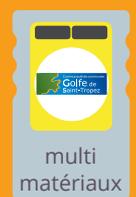
Emballages papier-carton, journaux-magazines, briques alimentaires, carton de pizza-carton gras



Apport
Volontaire

Porte-à-Porte

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



multi
matériaux

Apport Volontaire



RECYCLAGE

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)

TYPE DE COLLECTE

PLASTIQUE



Bouteilles plastique, flacons plastique



Apport
Volontaire



Porte-à-Porte

TYPE DE COLLECTE

VERRE



Bouteilles en verre, bocal en verre



Apport
Volontaire

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Apport Volontaire



Porte-à-Porte

TYPE DE COLLECTE

ACIER ET ALUMINIUM



Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium



Apport
Volontaire



Récupération
après traitement à l'UVE



Porte-à-Porte



RECYCLAGE



RECYCLAGE



RECYCLAGE

LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques. Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.



Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCVG) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Les plateformes de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service.

Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium pour la CASSB, MTPM et CCVG

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'association Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83).

Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

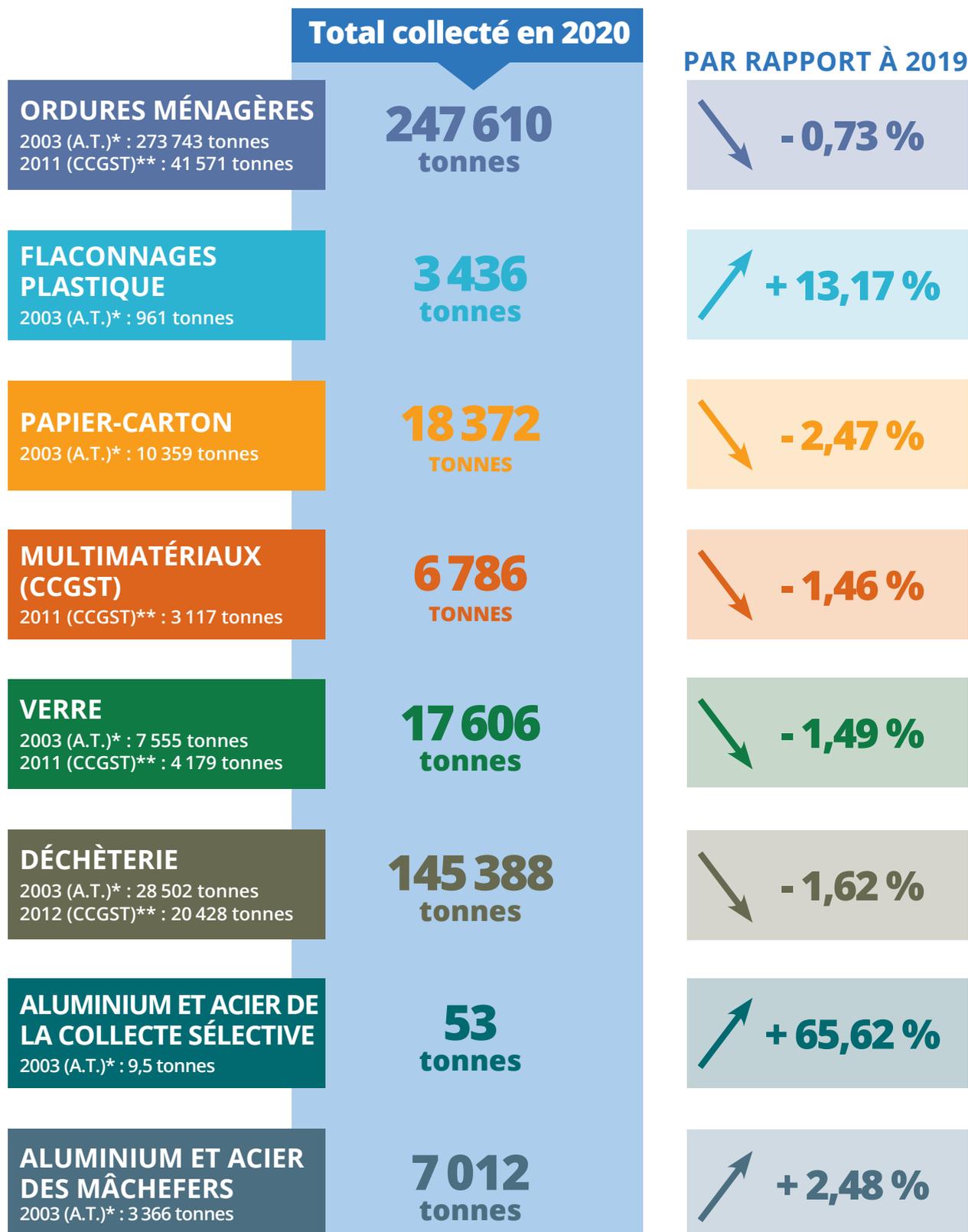
Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83).

Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83).

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2020



* 2003 est l'année de référence pour l'Aire Toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). ** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.

RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

La Métropole Toulon Provence Méditerranée / Année 2020

MTPM	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
La Garde	25 236	979,27	100,77	34,81	538,87	21,35	181,55	74,77	4,16	1 699,69	67,35
Le Pradet	10 027	539,98	57,56	48,11	384,50	38,35	103,87	43,01	5,87	1 028,35	102,56
Le Revest	3 812	121,48	13,39	28,36	53,39	14,01	19,77	7,83	3,01	194,64	51,06
Saint-Mandrier	5 766	256,55	25,14	40,13	193,65	33,58	50,53	20,92	4,95	500,73	86,84
Six-Fours	33 250	1 729,62	166,96	47,00	1 130,54	34,00	320,19	133,35	5,34	3 180,35	95,65
Carqueiranne	9 846	211,70	22,68	19,20	333,62	33,88	28,62	12,43	1,64	573,94	58,29
Hyères	55 772	1 930,29	203,31	30,96	1 570,29	28,16	350,89	148,83	3,56	3 851,47	69,06
Ollioules	13 563	457,24	43,12	30,53	373,88	27,57	105,84	43,98	4,32	936,96	69,08
La Seyne/Mer	64 620	2 245,80	226,89	31,24	1 257,60	19,46	440,15	188,39	3,75	3 943,55	61,03
Toulon	169 634	4 264,29	425,81	22,63	2 703,35	15,94	770,19	334,46	2,38	7 737,83	45,61
La Crau	17 920	1 043,68	105,86	52,33	454,81	25,38	231,54	93,99	7,60	1 730,03	96,54
La Valette	23 775	672,94	77,52	25,04	454,39	19,11	118,13	48,78	2,82	1 245,46	52,39
TOTAL MTPM	433 221	14 452,84	1 469,00	29,97	9 448,89	21,81	2 721,27	1 150,72	3,47	26 623,00	61,45

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume / Année 2020

CCSSB	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Le Beausset	9 637	366,50	40,97	33,78	278,56	28,91	71,32	30,48	4,15	716,38	74,34
Bandol	8 366	535,36	59,58	56,87	446,06	53,32	88,26	37,58	5,82	1 069,68	127,86
La Cadière	5 537	80,07	7,78	13,06	156,64	28,29	21,78	9,45	2,23	258,49	46,68
Le Castellet	3 875	149,83	13,81	35,10	158,17	40,82	48,22	20,45	6,93	356,22	91,93
Évenos	2 325	116,81	16,83	43,00	69,91	30,07	33,50	14,24	8,00	220,22	94,72
Riboux	44	1,32	0,12	27,19	0,84	19,09	0,59	0,25	7,81	2,75	62,50
Sanary/Mer	16 733	943,83	101,47	50,34	673,21	40,23	179,66	76,25	5,94	1 796,70	107,37
Signes	2 804	64,18	8,72	19,78	67,66	24,13	8,68	3,70	1,77	140,52	50,11
Saint-Cyr/Mer	11 752	675,48	55,12	52,79	422,04	35,91	96,46	41,31	4,56	1 193,98	101,60
TOTAL CCSSB	61 073	2 933,38	304,41	43,05	2 273,09	37,22	548,47	233,71	4,99	5 754,94	94,23

ANNÉE 2020

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau / Année 2020

CCVG	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Belgentier	2 432	42,72	4,10	15,88	53,25	21,90	12,95	5,55	3,04	108,92	44,79
La Farlède	8 768	471,69	53,77	47,66	185,63	21,17	62,68	26,88	4,08	720,00	82,12
Solliès-Pont	11 056	334,17	32,11	27,32	224,37	20,29	52,15	22,40	2,69	610,69	55,24
Solliès Toucas	5 741	80,70	7,72	12,71	129,09	22,49	23,06	9,90	2,29	232,85	40,56
Solliès-Ville	2 412	56,21	5,35	21,09	83,02	34,42	15,70	6,74	3,72	154,93	64,23
TOTAL CCVG	30 409	985,49	103,04	29,02	675,36	22,21	166,54	71,47	3,13	1 827,39	60,09

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez / Année 2020

CCGST	Nb Hab	Multimatériaux			Carton des déchèteries			Verre		TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Cavalaire	7 270	894,11	226,12	91,88	142,66	36,08	14,66	593,07	81,58	1 629,84	224,19
Cogolin	12 032	1 051,65	265,96	65,30	171,64	43,41	10,66	476,00	39,56	1 699,29	141,23
La Croix-Valmer	3 798	706,58	178,69	117,71	119,78	30,29	23,56	472,92	124,52	1 299,28	342,10
La Garde-Freinet	1 882	171,87	43,47	122,27	0,00	0,00	33,89	61,20	32,52	233,07	123,84
Gassin	2 557	402,88	101,89	138,99	0,00	0,00	0,00	204,56	80,00	607,44	237,56
Grimaud	4 421	723,53	182,98	68,23	200,54	50,72	33,89	577,34	130,59	1 501,41	339,61
La Mole	1 418	116,86	29,55	61,57	0,00	0,00	0,00	52,76	37,21	169,62	119,62
Le Plan de la Tour	2 714	313,51	79,29	86,30	0,00	0,00	0,00	171,78	63,29	485,29	178,81
Ramatuelle	2 077	396,70	100,33	142,69	131,28	33,20	47,22	773,44	372,38	1 301,42	626,59
Ste-Maxime	14 263	1 414,05	357,61	156,61	358,51	90,67	18,78	963,30	67,54	2 735,86	191,82
St-Tropez	4 299	444,38	112,38	77,23	360,01	91,05	62,56	790,84	183,96	1 595,23	371,07
Rayol-Canadel	717	150,30	38,01	74,07	32,30	8,17	33,66	71,02	99,05	253,62	353,72
TOTAL CCGST	57 448	6 786,42	1 716,29	88,26	1 516,72	383,58	19,72	5 208,23	90,66	13 511,37	235,19

À ces tonnages, se rajoutent les ferreux et non ferreux récupérés sur la plateforme de maturation des mâchefers de Pierrefeu, ainsi que les boîtes-boisson de l'opération Kroc'can.

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTOMAT a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et de l'électricité est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTOMAT.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

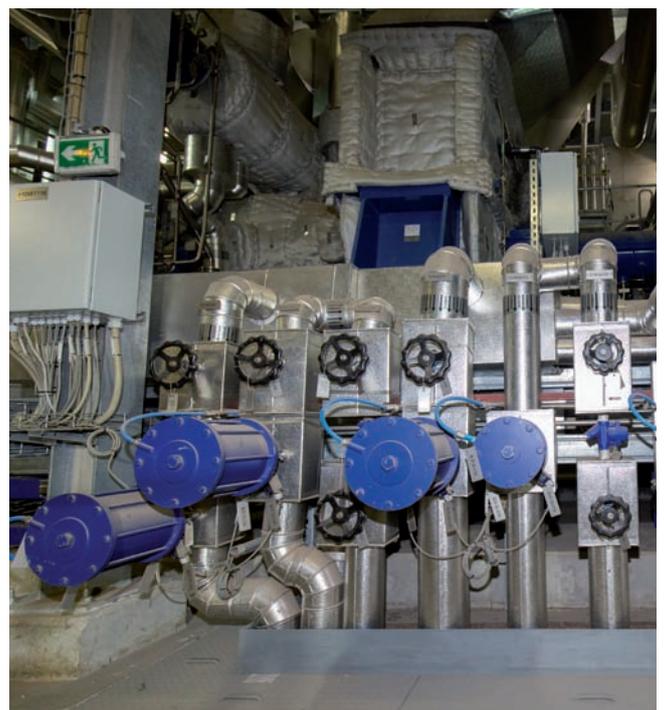
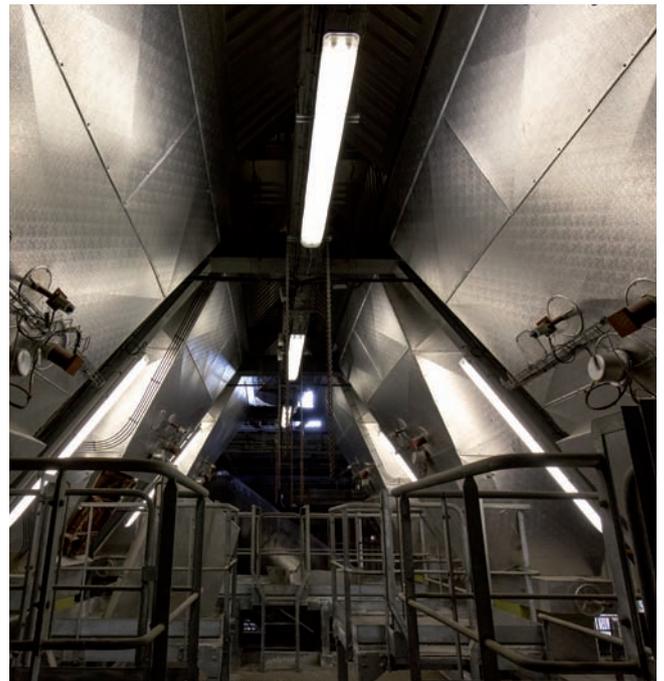
- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2020 est de** : 271 720 tonnes (dont 28 994 tonnes de déchets varois hors SITTOMAT)
- **Énergie thermique produite en 2020** : 34 563 MWh
- **Énergie électrique produite en 2020** : 120 580 MWh.

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.



Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de son réseau de chaleur Toulon-La Beaucaire.

Le réseau de chaleur de la Seyne-sur-Mer est en cours d'évaluation.

INFO +

FOCUS

sur la Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place.

Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

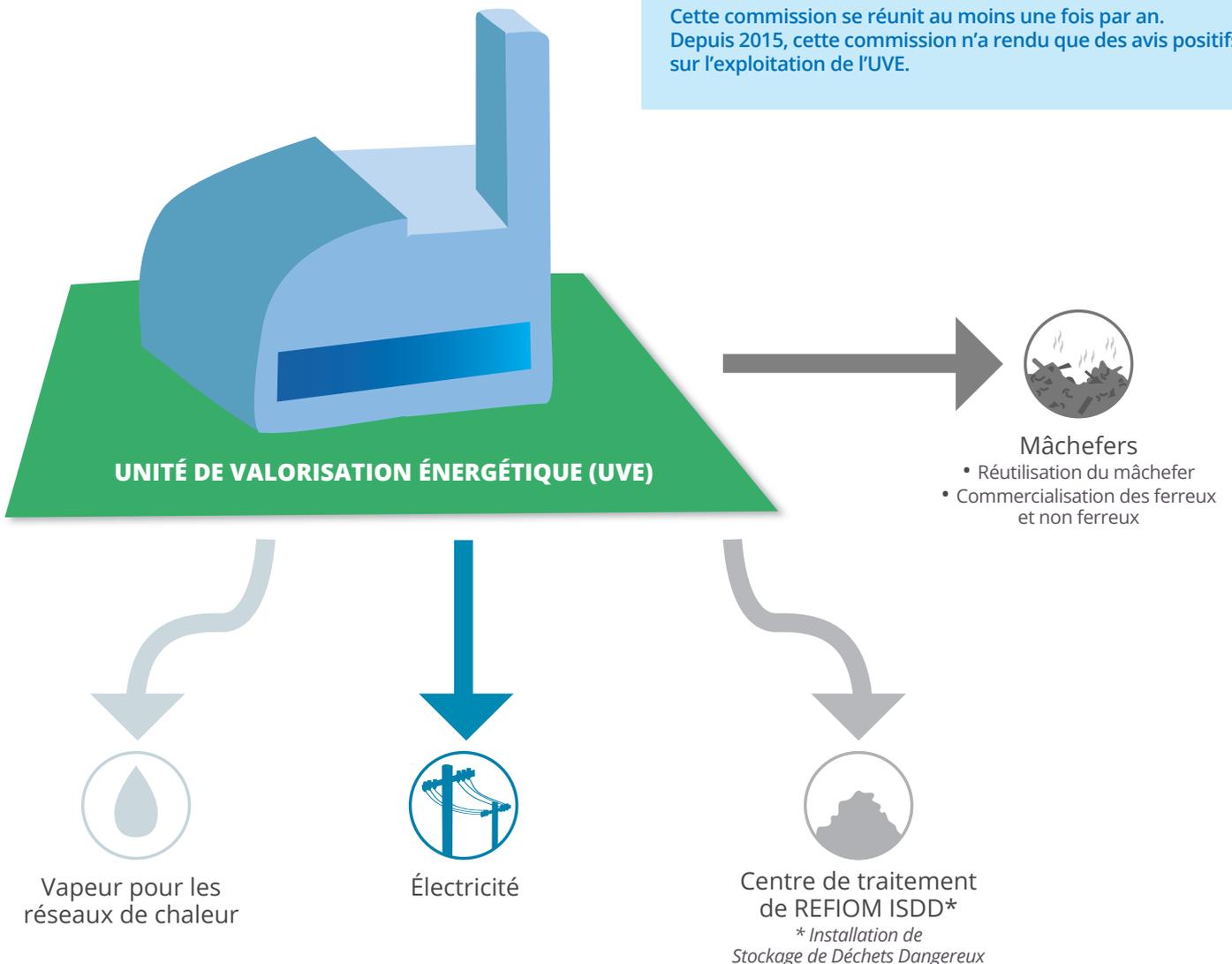
- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

La Commission remplit 2 principales missions :

- Créer entre les représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Contrôler l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPHIRE s'engage sur un tonnage enfouie maximum de 504 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosses et compléter ainsi les tonnages du SITTOMAT.

Consommables

80 152 m³ d'eau
pour le fonctionnement normal de l'unité

156 tonnes de charbon actif
pour le traitement des dioxines
et des furannes

3 603 tonnes
de bicarbonate de sodium
pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

664 tonnes d'eau ammoniacale
pour le traitement des Nox

120 580 MWh
d'énergie électrique produite

34 563 MWh
d'énergie thermique produite

271 720* tonnes
d'Ordures Ménagères
ont été valorisées énergétiquement

4 899 tonnes de DASRI
ont été valorisées énergétiquement

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux et un collège.

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

**4 494 tonnes de métaux
ferreux** récupérées
par extraction magnétique

**2 518 tonnes métaux
non ferreux**
récupérées par courant de Foucault

68 910 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

8 419 tonnes de REFIOM
ont été stockées

* Inclus tonnages en provenance de la CC Méditerranée Porte des Maures, de la Dracénie et de la CC cœur du Var.



Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes: **Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

En 2019, 5 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à La Mole. C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration. De plus, le SITOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / TONNAGE 2020

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Carqueiranne	272	228	279	289	323	142	389	416	315	271	277	486	3 687	374,45
La Garde	771	644	1 039	791	796	669	838	781	814	810	768	983	9 704	384,52
Hyères	1 668	1 492	2 005	1 631	1 858	918	2 634	2 846	2 208	1 964	1 708	2 963	23 895	428,43
Ollioules	419	325	416	581	477	469	471	441	409	419	444	450	5 320	392,26
Le Pradet	295	260	288	326	341	334	396	448	332	320	307	313	3 960	394,98
Le Revest	102	77	112	115	110	105	112	115	98	97	105	106	1 255	329,20
St-Mandrier	130	107	99	108	100	168	202	212	146	150	139	138	1 701	295,02
La Seyne/M	1 846	1 571	2 035	2 099	2 242	2 229	2 283	2 262	2 064	1 996	1 985	1 940	24 551	379,93
Six-Fours	1 046	909	1 187	1 242	1 228	1 263	1 399	1 500	1 127	1 199	1 090	1 065	14 254	428,70
Toulon	5 286	4 638	5 297	5 273	5 945	5 978	5 897	5 891	5 607	5 759	5 665	5 417	66 653	392,92
La Crau	479	419	497	468	598	353	545	529	533	525	509	809	6 265	349,63
La Valette	720	617	732	709	750	753	759	729	731	738	712	727	8 678	365,00
TOTAL	13 036	11 289	13 985	13 633	14 767	13 383	15 925	16 171	14 383	14 250	13 708	15 394	169 923	392,23

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
La Cadière	131	113	142	193	195	214	248	271	182	188	150	156	2 183	394,22
Le Castellet	137	107	146	177	184	183	191	200	150	150	142	143	1 909	492,56
Évenos/ Signes/ Le Beausset	368	306	380	448	456	454	466	484	411	409	397	407	4 986	337,67
Bandol	381	347	487	407	434	530	695	765	520	465	382	404	5 818	695,25
Saint-Cyr/M	528	430	560	581	629	693	833	889	649	576	573	584	7 526	640,37
Sanary/M	569	473	621	562	608	706	818	897	676	616	570	547	7 665	458,05
TOTAL	2 114	1 776	2 337	2 367	2 504	2 780	3 252	3 505	2 588	2 405	2 215	2 241	30 084	492,59

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
C. C. de la V. du Gapeau	961	796	1 086	1 050	1 084	573	1 094	1 079	1 035	1 024	1 356	1 229	12 368	406,71
TOTAL	961	796	1 086	1 050	1 084	573	1 094	1 079	1 035	1 024	1 356	1 229	12 368	406,71

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	PAV OM	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Ramatuelle	99	95	112	125	148	253	438	485	240	159	103	104		2 362	1137,09
Cavalaire	212	214	218	201	266	308	466	568	333	266	214	222	13	3 500	481,42
Cogolin	331	312	352	338	388	399	460	477	389	369	351	356		4 523	375,95
La Croix-Valmer	117	100	120	117	143	195	307	355	197	130	118	110	76	2 086	549,21
Gassin	90	79	103	91	116	131	196	230	135	117	90	85		1 463	572,34
La Mole	27	31	30	22	27	25	32	40	30	30	28	30		351	247,86
Le Rayol-Canadel	14	15	26	27	34	36	60	63	41	24	18	13	63	434	605,63
Saint-Tropez	198	173	212	159	252	443	715	778	462	354	187	204	25	4 163	968,34
Le Plan de la Tour	95	86	98	109	112	112	147	177	111	95	92	92	76	1 403	516,85
Sainte-Maxime	461	409	467	413	517	596	832	921	614	522	445	435	25	6 658	466,79
Grimaud	162	164	181	176	195	266	434	522	267	214	162	164	25	2 932	663,30
La Garde-Freinet	33	34	33	32	40	56	70	78	48	47	47	48	25	591	314,28
Apports extérieurs	15	12	12	14	17	107	326	441	186	81	28	17		1 258	21,90
TOTAL	1 855	1 723	1 963	1 824	2 257	2 927	4 485	5 136	3 055	2 409	1 882	1 881	330	31 726	552,25

TOTAL SITTMAT	17 967	15 583	19 371	18 873	20 612	19 663	24 755	25 891	21 062	20 088	19 161	20 745		244 101	419,31
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--	----------------	---------------



SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2020 sont comparables à ceux des seize premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2020.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel.

Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2020	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2020	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2020
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm ³	0,0025	0,0052	0,015

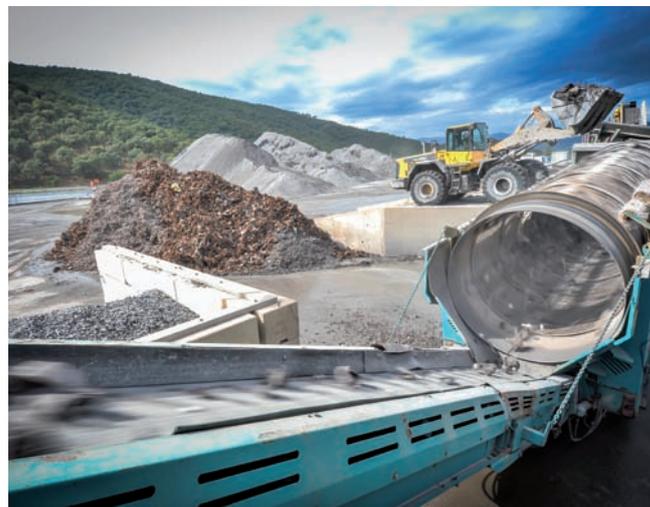
Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH ₃	< 30 mg/Nm ³	0,55	6,59	6,97
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	3,79	3,30	3,62
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	4,95	6,97	4,54
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	10,31	10,21	11,53
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	0,04	0,31	0,67
Oxyde d'azote - NO _x	< 80 mg/Nm ³	65,46	65,30	71,13
HF	< 1 mg/Nm ³	0,12	0,04	0,31
Poussières	101 mg/Nm ³	0,47	0,15	0,08

LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'installations de stockage aux travers de contrat.

- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu – géré par la SOVATRAM.
- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.



Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2018	2020
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	9 221	8 419
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	14 661	4 884



Une alternative au stockage



En raison de l'épidémie de COVID les travaux de maintenance de l'UVE ont été décalés au début de la saison estivale.

Aussi il a été nécessaire de mettre des Ordures Ménagères en balles, non seulement sur le site de La Mole, mais aussi sur le site de Pierrefeu.

Ces balles ont toutes été traitées à l'UVE, avant la fin de l'année 2020, évitant ainsi l'enfouissement.

LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

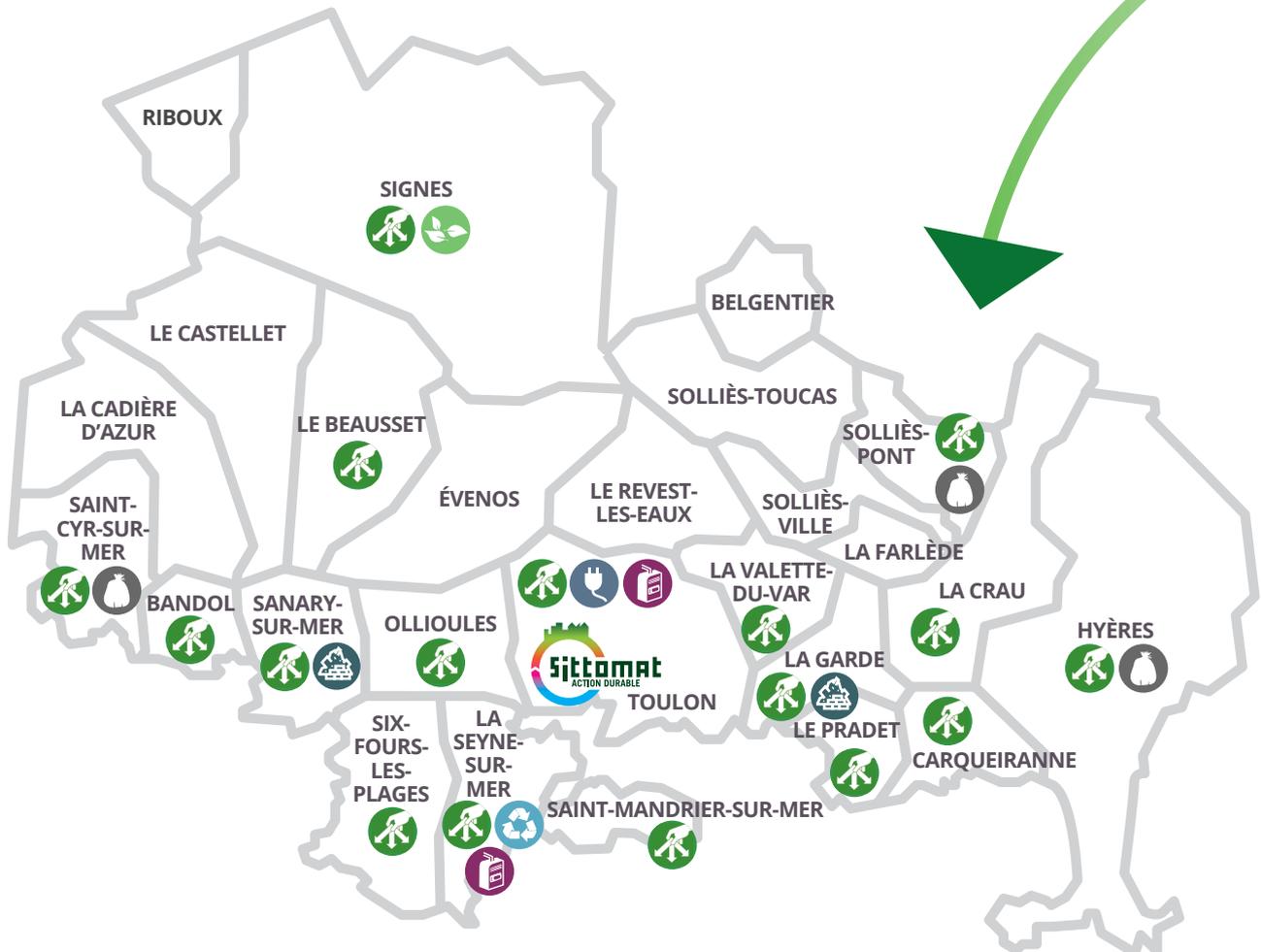
Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

440 768
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

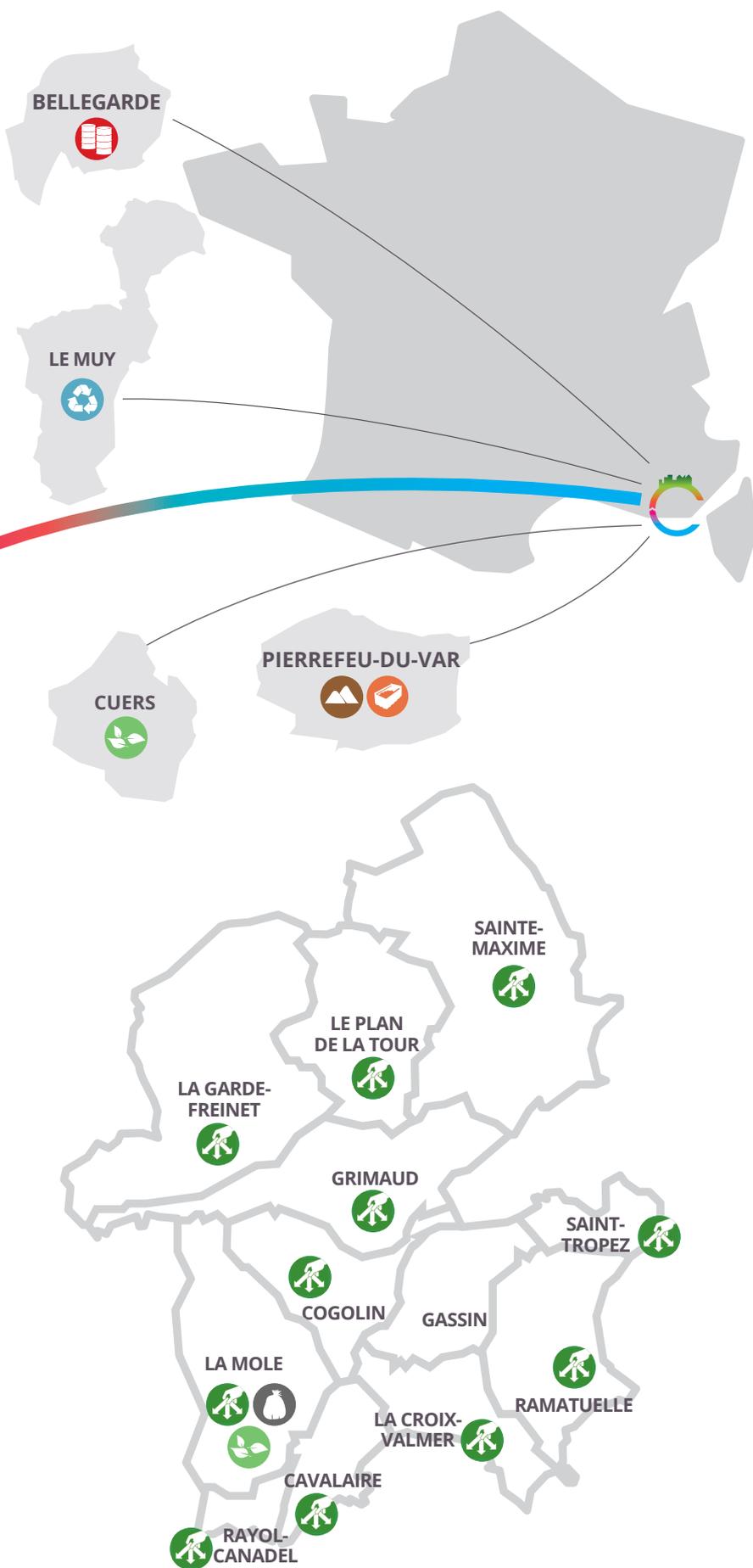
> 1 235 km²

> 38 communes

> 582 151 habitants



* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.



28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



2 PLATEFORMES DE VALORISATION DES GRAVATS

- > Sanary-sur-Mer
- > La Garde



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > Écopôle de La Mole



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



4 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > La Mole



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



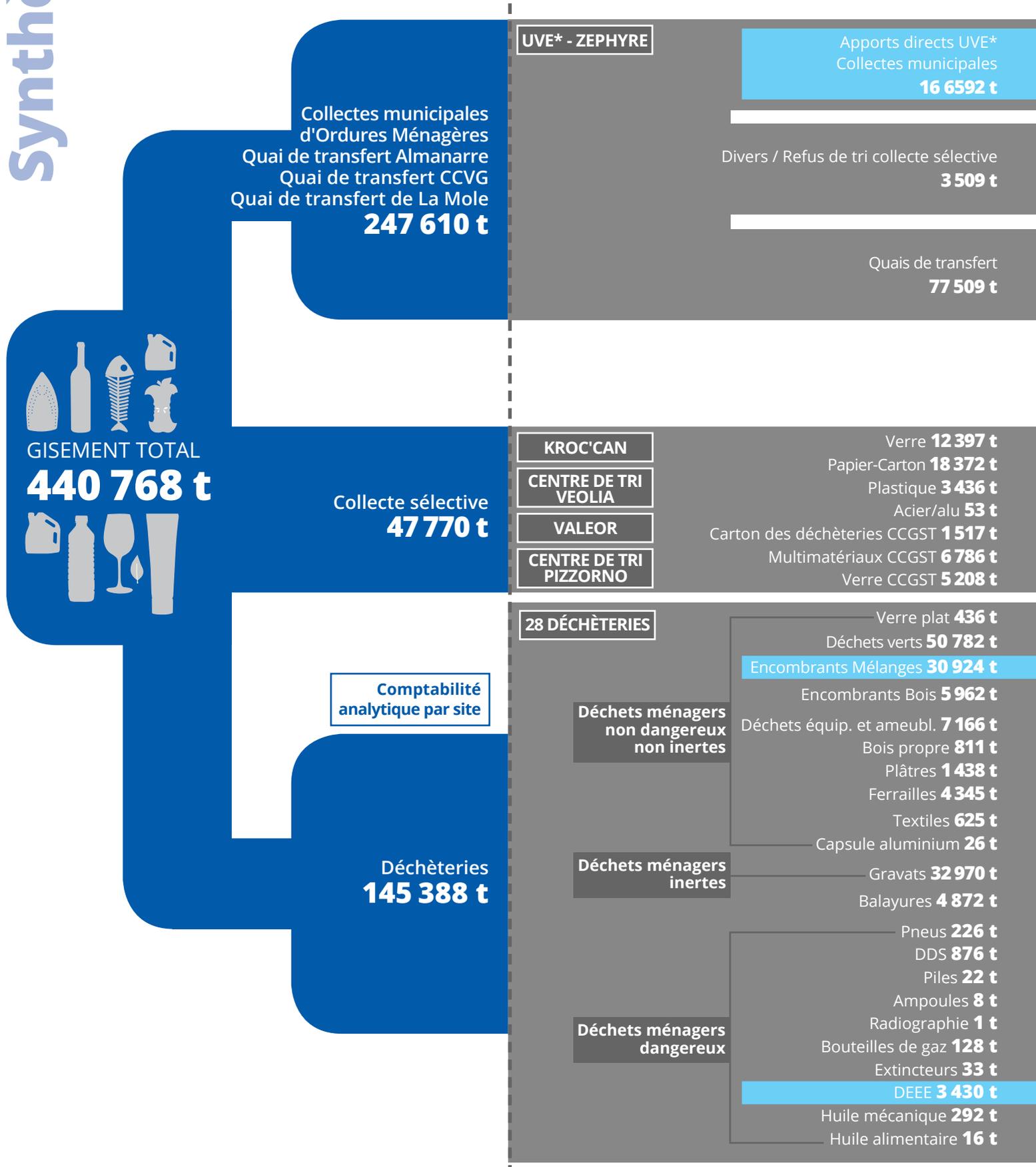
1 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Pierrefeu-du-Var

L'EXPLOITATION EN TONNAGES



Centre de Traitement



 Transports

 Valorisation

 Stockage

Valorisation énergétique (refus de tri inclus) Électricité / Vapeur / ZEPHYRE / DSP	242 726 t	ISDND Pierrefeu Surcapacité UVE* Ordures Ménagères non incinérées DSP 4 884 t	
	Mâchefers Plateforme de maturation SOVATRAM / DSP		68 910 t
	Acier et alus issus des mâchefers / DSP		7 012 t
Transport REFIOM	REFIOM	ISDD*** Bellegarde 8 419 t	
	OI Manufacturing France 12 397 t EPR / VEOLIA 16 495 t EPR 1 903 t FRR 53 t Azur Valorisation 1 433 t Paprec/EPR 4 955 t OI Manufacturing France 5 208 t		
Transports OUEST TOULON EST TOULON CCGST	Paprec 436 t	ISDND** Filière 13 297 t	
	Paprec / Veolia / Valeor / Ecopole 50 782 t		
	Ecorecept / Veolia / Azur valorisation 17 627 t		
	Ecorecept / Veolia / Azur valorisation 5 962 t	ISDND** Filière 9 t	
	Éco-Mobilier 7 166 t		
	Crocbois / Ecopole 811 t		
	Crocbois / Ecopole / Ecorecept 1 438 t	ISDND** Filière 652 t	
	Ecorecept / Michelot / FRR 4 345 t		
	Provence TLC 625 t		
	Nespresso 26 t		
	Pasini / Ecorecept 32 969 t		
	Ecorecept / Sofovar 4 872 t		
	Sevia 226 t		
EcoDDS 867 t			
Corepile 22 t			
Eco-système 8 t			
Reymondis 1 t			
Oredui 128 t			
Oredui 33 t			
Ecosystem 2 778 t			
Sevia 292 t			
M2JL 16 t			


TOTAL
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
242 726 t


TOTAL
VALORISATION
MATIÈRE
180 888 t

  
TOTAL
VALORISATION
416 602 t


TOTAL
STOCKAGE
27 261 t
(REFIOM inclus)

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

POURCENTAGE VALORISATION MATIÈRE ET/OU ORGANIQUE (Loi de transition énergétique 2015)

Gisement Déchets ménagers non inertes

	TONNES
OMR	247 607
Biodéchets	119
Collecte sélective	47 770
Textiles	625
Déchèteries	101 890
Déchets verts/STEP	2 106
TOTAL	400 117

Valorisation Matière ou Organique

	TONNES
Biodéchets	119
Collecte sélective	42 391
Acier et alus CS	53
Textiles	625
Déchèteries	88 593
Déchets verts/STEP	2 106
Mâchefers*	68 910
TOTAL	202 797

Pourcentage de valorisation

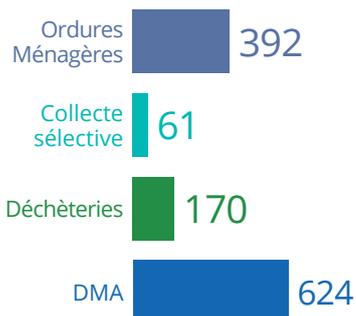
50,68 %

* Dont ferreux et non ferreux : 7 012 tonnes

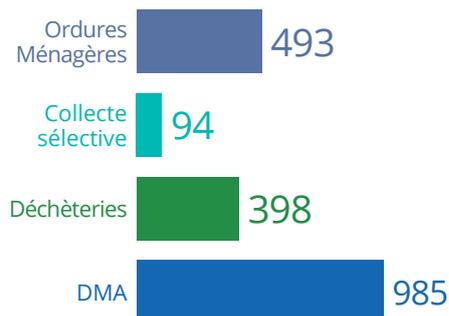


PRODUCTION DES DÉCHETS 2020 en kg, par an et par habitant

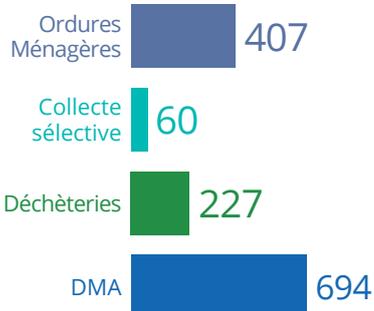
Métropole Toulon Provence Méditerranée



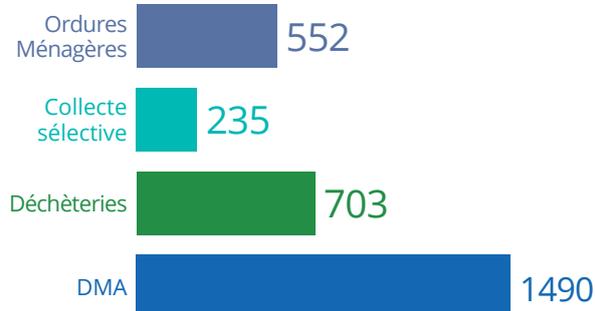
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



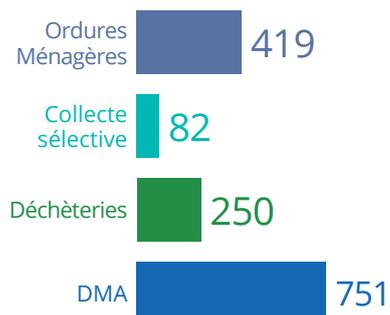
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



SITTOMAT



INFO +

Production de déchets

Moyenne nationale

Ordures Ménagères	216
Collecte sélective	76
Déchèteries	203
DMA	495

Moyenne régionale

Ordures Ménagères	378
Collecte sélective	58
Déchèteries	258
DMA	694

Moyenne départementale

Ordures Ménagères	416
Collecte sélective	70
Déchèteries	290
DMA	776

Données 2019



LES DÉPENSES RÉELLES 2020

Les dépenses de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2020 à environ 38,8 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Transport OMR	Quai de transfert de Hyères - l'Almanarre	541 145 €
	Quai de transfert de Solliès-Pont	267 777 €
	Quai de transfert de St Cyr-sur-Mer	27 736 €
	Quai de transfert de La Mole	1 297 364 €
Sous-Total		2 134 022 €
Traitement des OMR	DSP UVE Zéphire	12 950 544 €
	Bureaux d'étude	117 286 €
	Analyse bio-tox	13 068 €
	Mise en balles La Mole	302 000 €
	TGAP	730 800 €
	Transport et traitement REFIOM	2 017 295 €
	Divers	65 000 €
Sous-Total		16 195 993 €
Déchèteries	Bas de quai : transport et traitement	11 321 965 €
Collecte sélective	Collecte et tri 5 matériaux	4 900 759 €
	Communication	815 367 €
	Ambassadeurs du tri	319 000 €
	Maintenance PAV	443 871 €
	Lavage PAV	430 719 €
	Sondes	36 026 €
	Divers	18 000 €
Sous-Total		6 963 742 €
Impôts et taxes	Impôt foncier UVE	257 290 €
	Contribution économique territoriale UVE	130 424 €
Sous-Total		387 714 €
Budget général	Administration	1 565 821 €
	Opération pilote bio-déchets	28 595 €
	Distribution de compost en déchèteries	203 000 €
Sous-Total		1 797 416 €

Les dépenses d'investissement pour 2020 sont d'environ 2,23 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Collecte sélective (achat et pose PAV et bacs)	1 249 265 €
UVE et divers (étude BREF et amélioration pesée quai de transfert Almanarre)	69 200 €
Achat composteurs	47 319 €
Quai de transfert de La Mole (système anti-odeurs)	513 439 €
Centre de tri (étude)	2 135 €
Achat de lombri composteurs	49 696 €
Opérations d'ordre (reprises et amortissements)	299 656 €

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ces statuts d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

En lien avec le traitement des OMR à Zéphire : 445 300 €

- Redevance hôpital Sainte Anne : 59 300 €
- RODP : 85 000 €
- Frais de contrôle : 301 000 €

En lien avec les collectes sélectives : 6 138 859 €

➤ Soutiens des éco-organismes : ils sont relativement stables en fonction des performances des collectes sélectives (soutiens essentiellement à la tonne)

- CITEO : 4 253 127 €
- ECO MOBILIER : 78 065 €
- OCAD3E / ECO SYSTEM : 241 482 €

➤ Valorisation matière (reprise des matériaux recyclés) : ces recettes sont en forte diminution par rapport aux années antérieures du fait d'un effondrement des cours de reprise des matières secondaires

- Verre : 229 236 €
- Plastique : 306 303 €
- Papier-Carton : 612 606 €
- Métaux : 418 040 €

Les participations financières du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 47 et 48.

LES COÛTS DE TRI ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ils ont été pendant longtemps compensées en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat. Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

INFO +

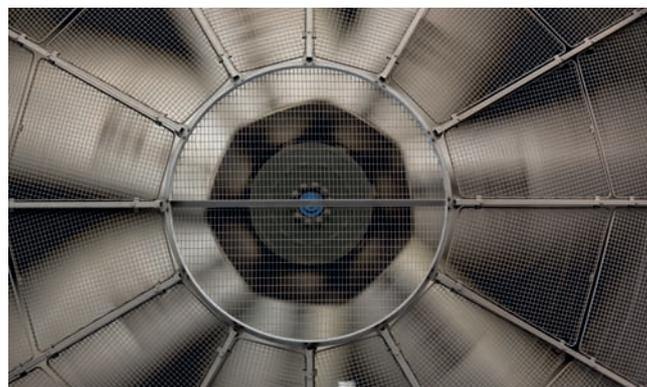
Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.

LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)



Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2020 en € HT
Pasini	Gravats	281 801
Valeor	Collecte sélective PAV	1 514 438
Paprec - Veolia	Déchets verts	2 698 602
Ecorecept - Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	2 976 182
Veolia - Valeor	Centre de tri	5 375 207
Zephire	Traitement par incinération	14 045 028
SUEZ MINERALS	Traitement REFIOM	1 793 984
SATM	Transport REFIOM	223 311



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2020 (582 151 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 565 821	2,69
Charges de communication	1 134 367	1,95
Charges techniques		
Prévention et collecte sélective	7 409 385	12,73
Transport et Traitement OMR	18 181 854	31,23
Déchèteries (bas de quai)	11 321 965	19,45
Impôts et taxes		
Impôts	387 714	0,67
TGAP	730 800	1,26
Total Charges HT TVA Acquittée	40 731 906	69,97

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	1 566 185	2,69
Soutiens	4 527 674	7,78
Recettes diverses UVE	445 300	0,76
Total des Produits	6 539 159	11,23

COÛT DE TRAITEMENT 2020 par habitant (Les coûts sont TGAP comprise)

Métropole Toulon Provence Méditerranée : 433 221 habitants

	En € HT/hab.	
Coût Ordures Ménagères	13 169 033	
Contribution financière	1 599 679	
Impôts et taxes	399 920	
Péréquation des transports	819 547	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	15 988 179	36,90 € HT/h
Déchèteries	7 064 887	16,30 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	23 053 066	53,21 € HT/h

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 61 073 habitants

	En € HT/hab.	
Coût Ordures Ménagères	2 331 510	
Contribution financière	282 525	
Impôts et taxes	70 631	
Péréquation des transports	42 375	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	2 727 041	44,65 € HT/h
Déchèteries	1 845 320	30,21 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	4 572 361	74,87 € HT/h

Communauté de communes de la Vallée du Gapeau : 30 409 habitants

	En € HT/hab.	
Coût Ordures Ménagères	958 520	
Contribution financière	109 773	
Impôts et taxes	27 443	
Péréquation des transports	64 107	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	1 159 843	38,14 € HT/h
Déchèteries	598 724	19,69 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	1 758 567	57,83 € HT/h

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 448 habitants

	En € HT/hab.	
Coût Ordures Ménagères	2 458 765	
Contribution financière	328 021	
Impôts et taxes	82 005	
Péréquation des transports	1 297 364	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 081 000	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	6 247 155	108,74 € HT/h
Déchèteries	1 901 789	33,10 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	8 148 944	141,85 € HT/h

SITTOMAT : 582 151 habitants

	En € HT/hab.	
Coût Ordures Ménagères	18 917 828	
Contribution financière	2 320 000	
Impôts et taxes	580 000	
Péréquation des transports	2 223 393	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 081 000	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	26 122 221	44,87 € HT/h
Déchèteries	11 410 720	19,60 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	37 532 940	64,47 € HT/h

**Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

**Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail : contact@metropoletpm.fr

**Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume**

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

**Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau**

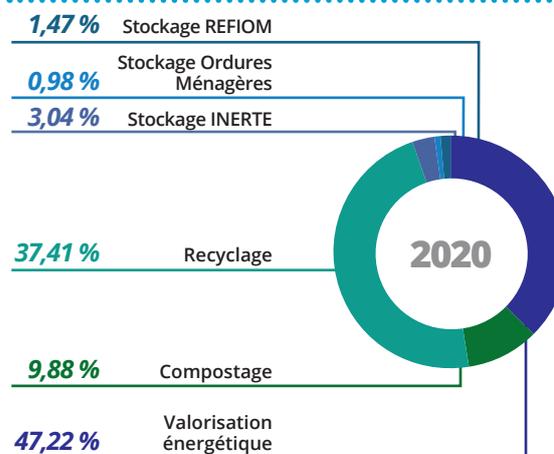
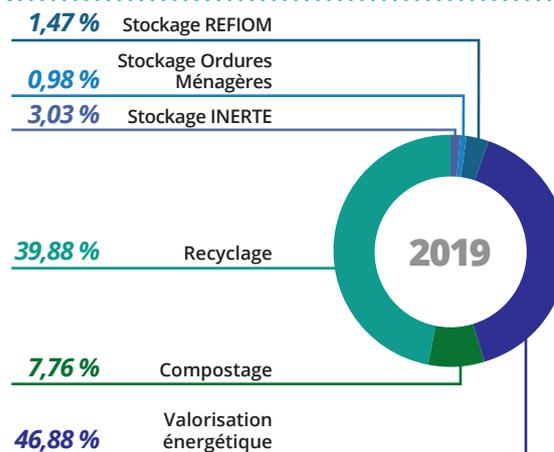
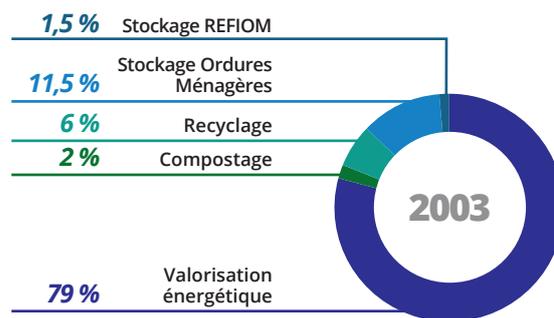
Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail : info@ccvg.fr

**Communauté de Communes
Golfe de Saint-Tropez**

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Vallée-du-Var - Impression : Imprimerie Riccoboni - Rédaction : Declik - Photographies : © Citeo - © Citeo-Jean-Michel de Forcville © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia
© ghoststone / © Lujico Smokowski / © selenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg.F. / © R-Roth-foollia.com / © fotomek/foollia.com - © Suez - Imprimé sur papier recyclé - 07/20

